«François Zocchetto: "Dès lors que l’accès à la nationalité française est assoupli, le débat sur le droit de vote des étrangers n’a plus lieu d’être"»

19/10/2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

François Zocchetto: "Dès lors que l’accès à la nationalité française est assoupli, le débat sur le droit de vote des étrangers n’a plus lieu d’être"

Suite à la déclaration du Ministre de l’Intérieur qui demande à ce que l’accès à la nationalité française soit facilité, François Zocchetto, Président de l’Union centriste et républicaine considère que la question sur le droit de vote des étrangers ne se pose plus : ***« Dès lors que l’accès à la nationalité française est assouplie, le débat sur le droit de vote des étrangers n’a plus lieu d’être. »***

Pour François Zocchetto, le droit de vote est fondamentalement lié à la nationalité. Dès le 30 novembre 2011, dans un communiqué, le chef de file des centristes affirmait : *« Le droit de vote est un attribut de la nationalité et il doit le rester. On devrait plutôt réfléchir à l’amélioration des démarches administratives permettant l’acquisition de la nationalité française. Nous devons nous garder de créer un droit de vote à géométrie variable. »*

Aujourd’hui, le sénateur de la Mayenne se félicite que cette demande ait été entendue : « ***Le débat sur le droit de vote des étranger crée des clivages dans notre société. Acquérir la nationalité française permettra à tous ceux qui le souhaitent de s’inscrire sur les listes électorales. Egaux en nationalité, les citoyens le seront devant le droit de vote. »***

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC